

Tableau comparatif du barème des infractions donnant lieu à une réduction de points

Modifications proposées

	Infractions	Situation actuelle	Modifications proposées par Gouvernement
1)	Conduite – stupéfiants Refus de se soumettre au dépistage	4	6
2)	Conduite – alcoolémie $\geq 1,2$ ‰ Refus de se soumettre au dépistage	4	6
3)	Conduite – alcoolémie 0,8 ‰ – 1,2 ‰	2	4
4)	Délit de grande vitesse (en cas de récidive ; dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse de plus de 20% du maximum réglementaire de la vitesse autorisée, la vitesse constatée étant d'au moins 20 km/h supérieure à ce maximum)	4	6
5)	Dépassement de la limitation réglementaire de la vitesse de plus de 50% du maximum réglementaire de la vitesse autorisée, la vitesse constatée étant d'au moins 40 km/h supérieure à ce maximum (retrait de permis)	2	4
6)	Circulation en sens interdit	0	2
7)	Non-respect inter-distances entre véhicules	0	2
8)	Défaut du port de la ceinture de sécurité Défaut d'utilisation d'un siège enfant homologué	1	2
9)	Non-port du casque	1	2
10)	Téléphone au volant	0	1